

# Les assurances proposées par le CIHM

(résumé des caractéristiques ; pour les souscriptions, se reporter aux bulletins d'adhésion au CIHM et à la FFCAM)

	<b>ANCEF</b>	<b>FFCAM</b>	<b>FFME</b>
<b>Activités incluses *</b>	Tous les loisirs de plein air	Toutes activités sportives de montagne y compris cyclotourisme, VTT, spéléologie, rafting, canyoning, parapente individuel	Toutes activités sportives de montagne y compris canyoning
<b>Territorialité *</b>	Monde entier	Europe Supplément pour monde entier	Europe Déclaration préalable pour monde entier
<b>Exclusion à noter *</b>	Escalade en mur non organisée par le CIHM		Cyclotourisme, Parapente, Spéléologie, rafting, VTT
<b>Garanties *</b>			
Responsabilité civile	5.000 000	30 000 000 (dommages corporels)	7 625 000
Recherche secours	5.335	30.000	15.244
Premier transport et de rapatriement		Frais réels	Frais réels
Frais de soins (en complément des organismes de sécurité sociale)	1525 (si garantie optionnelle)	4.000 (France) / 80.000 (TOM et Etranger) et + selon options	1.200 (France) / 7.622 (Etranger) et + selon options
Garanties optionnelles	Oui	Oui	Oui
<b>Coût pour l'adhérent *</b>			
Licence Adulte	15,50	47,2	41,60 (+ 4 pour ski alpin et ski de fond)
Garanties optionnelles	8,25		3
Partie pouvant être exclue **		12,60 (exclusion IA et frais de recherche et secours)	
<b>Assisteur - rapatriement</b>	Pas d'assisteur	MAIF - IMA	AGF – Mondial Assitance France
Période de validité	1 <sup>er</sup> novembre au 31 octobre	1 <sup>er</sup> septembre au 31 octobre	1 <sup>er</sup> septembre au 31 octobre

\* Pour prendre connaissance de l'intégralité des contrats, consulter les sites Web des organismes : <http://www.ancef.com> , <http://www.ffcam.fr/fr/>, <http://www.ffme.fr> .

\*\* La faculté est offerte à chaque personne de refuser le bénéfice des indemnités contractuelles (individuelle accident (IA), assistance rapatriement, frais médicaux et pharmaceutiques, frais de recherche).